

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 227-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.675

Déposée le: 12.11.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Riesen (Sonceboz-Sombeval, PSA)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 22.11.2018

N° d'ACE: 337/2019 du 3 avril 2019
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –



Soutien financier à l'Association Quidux JR – rôle du canton?

Les directions des écoles secondaires ont reçu récemment un courriel pour inviter les élèves, leurs parents et les enseignants à participer à une conférence au Palais des Congrès avec le titre alléchant « Opportunités et attentes du monde professionnel face aux futur(e)s apprenti(e)s ». Cette entreprise, active sur la place biennoise, intervient en particulier auprès des jeunes qui connaissent des difficultés pour réussir une formation professionnelle. Selon ses dires, elle offre ce qu'il faut à chacun d'eux pour obtenir et réussir une formation. Quel merveilleux programme, ce d'autant plus que, selon sa documentation, cette association reçoit l'appui de la CEP Bienne-Seeland, de la Ville de Bienne, du CAF (Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne) et même de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle du canton de Berne !

Par contre, le même courrier omet étrangement de préciser que les interventions de cette entreprise sont payantes ! Qui plus est, il semblerait que cette invitation ait également été envoyée à des écoles des cantons de Neuchâtel et du Jura. Cette communication laisse donc à penser que le canton soutient cette démarche.

Dès lors, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. La Direction de l'instruction publique (INS) a-t-elle été informée de cette manifestation ?

2. De quelle nature est l'appui de l'INS auprès de cette association ?
3. N'y a-t-il pas là une instrumentalisation du « label cantonal » ?
4. Y a-t-il d'autres organismes privés qui offrent des services dans le cadre de l'école obligatoire qui obtiennent un appui de l'INS, alors que leurs prestations sont payantes ?
5. Les offices OP cantonaux disposent de « case manager » pour venir en aide aux personnes les plus fragiles dans leur encadrement ou les plus désorientées face aux décisions à prendre. Le canton prévoit-il l'abandon de cette mesure ?
6. Les maîtres de classe jouent un rôle prépondérant dans la préparation au choix professionnel. L'INS prévoit-elle un changement de paradigme ?
7. L'INS est-elle disposée à informer les directions scolaires concernées de l'évolution de cette affaire ?

Motivation de l'urgence : cette manifestation s'est déroulée le mercredi 31 octobre 2018 au Palais des Congrès de Bienne !

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

L'inspection scolaire n'a pas été informée de la manifestation. La Section francophone de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP) était en revanche au courant. Elle n'a pas estimé qu'il était nécessaire d'intervenir comme Quidux s'est fortement investi, avec succès, ces dernières années pour la promotion des places d'apprentissage francophones.

Question 2

Quidux est soutenu dans le cadre d'un projet visant la création de davantage de places d'apprentissage pour les jeunes francophones biennois. En 2013-2014, seulement environ 25 pour cent des places d'apprentissage à Bienne étaient occupées par des francophones alors que la population biennoise est pourtant à plus de 40 pour cent francophone. Dans certains domaines, tels que le commerce de détail et la santé, la part des apprentis et apprenties francophones était même inférieure à 10 pour cent. Afin d'améliorer la situation pour ces jeunes, la Section francophone de l'OSP et le Conseil des affaires francophones ont formé en 2014 un groupe de travail permanent, qui a élaboré un plan d'action (www.caf-bienne.ch/apprentissage). L'un des projets de ce plan d'action a été développé en collaboration avec Quidux. Il comporte deux parties : d'une part, les jeunes francophones dont le besoin d'accompagnement est le plus aigu sont soutenus dans leur choix professionnel et, d'autre part, des cours d'allemand et des coachings sont proposés en collaboration avec Migros et Coop afin d'améliorer les chances des jeunes francophones de décrocher une place d'apprentissage dans le commerce de détail. Ces offres sont gratuites. Jusqu'ici, le projet a été couronné de succès. En 2017, 32 pour cent des places d'apprentissage biennoises étaient occupées par des francophones. Initialement, ce projet a été financé dans le cadre de la loi fédérale sur les langues (LLC ; RS 441.1), presque exclusivement par la Confédération. Depuis 2018, il est également soutenu

par l'OSP à hauteur de 40 000 francs par an. La Ville de Biel/Bienne et la commune d'Evilard y contribuent également.

Question 3

L'invitation à la présentation du 31 octobre 2018 au Palais des Congrès à Bienne a permis d'informer le public de ce projet financé par le canton. L'envoi de l'invitation à des personnes hors canton également n'instrumentalise pas le label du canton. Il est essentiel que Quidux différencie clairement, lors des manifestations et dans sa documentation, quelles sont les offres gratuites pour les jeunes et soutenues par le canton et lesquelles sont ses offres privées, payantes.

Question 4

Le Conseil-exécutif accorde de l'importance à ce que les offres publiques pour les élèves de l'école obligatoire soient accessibles à toutes les couches de la population, quels que soient leur revenu et leur fortune. La Direction de l'instruction publique ne soutient ainsi aucune offre dont les coûts doivent être pris en charge directement par les élèves, respectivement leurs parents. Elle collabore néanmoins avec des institutions qui, outre les mandats financés par elle, proposent également des prestations payantes. Ainsi, sur la base de critères clairement définis, le Case management soutient par exemple des coachings ou le placement de jeunes aux prises avec de multiples difficultés. Compte tenu du volume relativement faible de ces mandats, les institutions partenaires sont obligées de proposer des prestations payantes afin d'engranger des revenus supplémentaires. La Direction de l'instruction publique met toutefois un point d'honneur à ce que les prestations financées par ses soins soient clairement différenciées des prestations payantes et à ce que la communication au sujet des offres ne soit pas mélangée. Les subventionnements croisés ne sont pas non plus autorisés en faveur d'offres payantes.

Question 5

Les prestations du Case management s'adressent à des jeunes aux prises avec de multiples difficultés et sont définies sur la base de critères clairs. Cette offre est importante et rencontre le succès depuis des années. Il n'est aucunement prévu de renoncer à cette offre ou de la réduire.

Question 6

Non, la Direction de l'instruction publique ne prévoit pas de changer de paradigme. Dans le canton de Berne, les rôles de l'orientation professionnelle sont déterminés dans un concept-cadre¹. Il stipule qu'outre les jeunes et leurs représentants légaux, ce sont les enseignants et enseignantes, notamment les maîtres et maîtresses de classe, qui sont principalement responsables du processus de choix professionnel, conformément au plan d'études.

Question 7

Du point de vue du Conseil-exécutif, une intervention de la Direction de l'instruction publique n'est pas nécessaire. Ses services compétents (les inspections scolaires ainsi que les centres OP) sont régulièrement en contact avec les directions des écoles. Les séances d'information sont par ailleurs des événements facultatifs et il incombe aux directions des écoles elles-mêmes de déterminer dans quelle mesure elles souhaitent transmettre les invitations.

Destinataire

- Grand Conseil

¹ Concept-cadre cantonal pour la préparation au choix professionnel (PCP) :

www.biz.erz.be.ch/biz_erbiz/fr/index/biz_start_wahl/biz_start_wahl/Berufswahlvorbereitung/lehrpersonen_schulleitungen/rahmenkonzept.assetref/dam/documents/ERZ/MBA/fr/OP/BWV_f/Concept%20cadre_2018.pdf